

No de résolution
ou annotation

Procès-verbaux du Conseil de la Municipalité de Saint-Sylvère

JUIN

LE 05 JUIN 2017

Procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil municipal tenue le 05 juin 2017 au 837, 8^e Rang, Saint-Sylvère, à 20 h.

Sont présents les conseillères et le conseiller suivants:

Madame Johanne Morissette	Madame Lise Ouellette
Madame Caroline Breault	Monsieur Claude Beaudoin
Madame Johanne Bergeron	

Formant quorum sous la présidence du maire, Monsieur Adrien Pellerin.

Est également présente : Madame Caroline Poirier, directrice générale et secrétaire-trésorière par intérim.

Est absente la conseillère suivante : Madame Chantale Beaudoin

2017-06-104

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

L'ordre du jour est soumis aux membres du Conseil municipal pour adoption.

EN CONSÉQUENCE il est proposé par Madame Johanne Bergeron et résolu :

Que le Conseil municipal adopte l'ordre du jour, avec les ajouts suivants au point varia :

1. Mise en demeure reçue par la Municipalité
2. Parc des loisirs : Demandes d'un citoyen
3. Déplacement du « gazébo » : Demande de citoyens
4. Tenue de l'assemblée publique de consultation
5. Identification des réservoirs propane : Proposition
6. Modification : Date de la séance ordinaire du conseil de juillet

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

2017-06-105

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL TENUE LE 01 MAI 2017

CONSIDÉRANT qu'une copie du procès-verbal de la séance régulière du Conseil municipal de Saint-Sylvère tenue le 01 mai 2017 a été remise à chaque membre du Conseil;

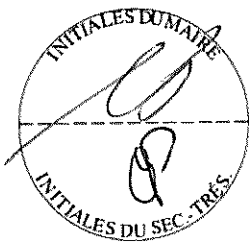
EN CONSÉQUENCE il est proposé par Monsieur Claude Beaudoin et résolu :

Que la directrice générale et secrétaire-trésorière par intérim soit dispensée de la lecture de ce procès-verbal.

Que ce procès-verbal soit adopté tel que soumis

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

Procès-verbaux du Conseil
de la Municipalité de Saint-Sylvère



No de résolution
ou annotation

2017-06-131

SUIVI DES PROCÈS-VERBAUX

Le maire, Monsieur Adrien Pellerin, effectue le suivi des procès-verbaux.

CONSIDÉRANT QUE le réseau de fibre optique, déployé sur le territoire de la MRC de Bécancour, appartient à la MRC de Bécancour;

CONSIDÉRANT QUE la MRC de Bécancour facturera directement les municipalités limitrophes dont les citoyens bénéficieront du réseau;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur Claude Beaudoin et résolu :

QUE la résolution « #2017-05-099 Service de fibre optique aux citoyens de Maddington – Facturation » soit abrogée.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

DEMANDES DE L'ASSEMBLÉE

Aucune demande de l'assemblée n'est formulée lors de cette période.

RAPPORT DES DÉLÉGUÉS

COMITÉ OMH

La conseillère, Madame Johanne Morissette, effectue le suivi de la dernière rencontre. Il y a eu un compte rendu sur les démarches de regroupement des OMH. La prochaine rencontre est prévue pour le 19 juin 2017.

LOISIRS COLLECTIFS

La conseillère, Madame Caroline Breault mentionne que la prochaine rencontre aura lieu le 12 juin 2017.

MAISON DES JEUNES

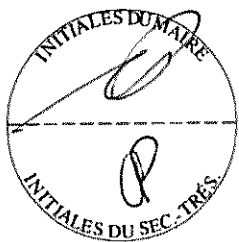
L'assemblée générale annuelle a eu lieu le 10 mai 2017. Les membres du conseil n'ont pas eu de suivis suite à cette rencontre.

RÉGIE DE DÉCHETS

La conseillère, Madame Lise Ouellette, effectue le suivi de la dernière rencontre. Les employés sont disponibles pour tenir des rencontres d'informations sur le recyclage. De plus, ceux-ci mobilisent les écoles sur l'importance du recyclage. La prochaine rencontre aura lieu le 22 août 2017.

COMITÉ DES LOISIRS ST-SYLVÈRE

Le conseiller, Monsieur Claude Beaudoin, mentionne qu'il n'y a pas eu de rencontre depuis la dernière séance du conseil.



No de résolution
ou annotation

Procès-verbaux du Conseil de la Municipalité de Saint-Sylvere

DÉPÔT LISTE DES PERMIS DE CONSTRUCTION, DE LOTISSEMENT ET D'ENVIRONNEMENT – MAI 2017

La directrice générale et secrétaire-trésorière par intérim dépose la liste des permis de construction, d'environnement et de lotissement pour le mois de mai 2017.

CORRESPONDANCE – MAI 2017

La directrice générale et secrétaire-trésorière par intérim présente la correspondance du mois de mai 2017 en indiquant que ces documents sont disponibles au bureau de la Municipalité.

2017-06-106

COMPTES DE MAI 2017

CONSIDÉRANT que la liste des comptes payés ou à payer du mois de mai 2017 de la Municipalité de Saint-Sylvere comportant une page, totalisant 120 967.07 \$, est soumise aux membres du Conseil municipal;

CONSIDÉRANT que la directrice générale et secrétaire-trésorière par intérim certifie que la Municipalité possède les crédits budgétaires nécessaires au paiement de ces factures;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Madame Caroline Breault et résolu :

Que les comptes énumérés sur ladite liste jointe à la présente pour valoir comme ci au long reproduite, pour le mois de mai 2017, soient acceptés et payés.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

2017-06-107

RÉMUNÉRATION – JOURNALIER OCCASIONNEL ET SAISONNIER

La conseillère Caroline Breault, ayant déclaré son intérêt (son père est impliqué dans le dossier), ne participe pas aux délibérations et ne vote pas.

CONSIDÉRANT qu'une copie du projet de contrat de travail a été remise à chaque membre du Conseil;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur Claude Beaudoin et résolu :

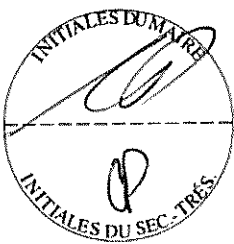
Que le poste de journalier occasionnel et saisonnier soit rémunéré de la façon suivante :

<u>Pour les tâches reliées à l'entretien des terrains :</u>	
Rémunération (salaire minimum)	11.25 \$
Location petits outils (lorsque utilisés)	0.37 \$
Location véhicules motorisés (lorsque utilisés *)	1.60 \$

<u>Pour les tâches reliées aux travaux de voirie et demandées par son supérieur immédiat :</u>	
Rémunération (salaire minimum plus 5,00 \$)	16.25 \$
Location petits outils (lorsque utilisés)	0.37 \$
Location véhicules motorisés (lorsque utilisés *)	1.60 \$

* La Municipalité se dégage de toute responsabilité à cet égard.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.



No de résolution
ou annotation

Procès-verbaux du Conseil de la Municipalité de Saint-Sylvère

2017-06-108

COUVERTURE D'ASSURANCES – MUTUELLE DES MUNICIPALITÉS DU QUÉBEC

CONSIDÉRANT qu'une copie des couvertures d'assurance et des différentes valeurs assurables ont été remises à chaque membre du Conseil;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Madame Johanne Bergeron et résolu :

Que la Municipalité demande à la Mutuelle des Municipalités du Québec de faire les modifications appropriées à son contrat d'assurances.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

2017-06-109

FÊTE NATIONALE AU CENTRE-DU-QUÉBEC – DEMANDE DE DON

CONSIDÉRANT qu'il n'y a pas d'activités organisées dans la Municipalité dans le cadre de la Fête nationale du Québec;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Madame Johanne Morissette et résolu :

Que la Municipalité ne verse aucun montant pour le programme de reconnaissance des bénévoles de la Fête nationale 2017 au Centre-de-Québec.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

2017-06-110

PROCLAMATION – JOURNÉE DE LA CULTURE

CONSIDÉRANT QUE la culture constitue un des facteurs d'identité et de la qualité de vie des citoyens de Saint-Sylvère ;

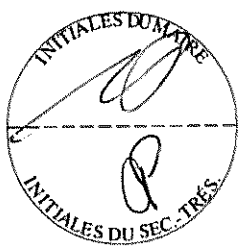
CONSIDÉRANT QUE la culture est un élément indissociable du développement des individus et de la société ;

CONSIDÉRANT QUE la culture naît et s'épanouit d'abord au sein des territoires locaux ;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Saint-Sylvère a déjà manifesté, par ses interventions, sa volonté d'appuyer concrètement les initiatives qui visent l'affirmation de son identité culturelle et la participation active de ses citoyens à la vie culturelle ;

CONSIDÉRANT QUE le milieu culturel s'est concerté afin de mettre sur pied un événement annuel, *Les Journées nationales de la culture*, visant à regrouper une multitude de manifestations culturelles sous un grand thème commun et dans l'ensemble du territoire, en favorisant le plus grand accès aux arts, au patrimoine et à la culture;

CONSIDÉRANT QUE l'événement se fonde sur une véritable préoccupation de démocratisation culturelle ;



No de résolution
ou annotation

Procès-verbaux du Conseil de la Municipalité de Saint-Sylvère

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Madame Johanne Morissette et résolu :

QUE la municipalité de Saint-Sylvère, à l'instar de l'Assemblée nationale du Québec, proclame *Journées de la culture* le dernier vendredi de septembre et les deux jours suivants de chaque année dans le but de manifester de façon tangible l'attachement qu'elle porte à la culture.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

2017-06-111

FONDATION QUÉBÉCOISE DU CANCER – DEMANDE DE DON

CONSIDÉRANT qu'une demande de don provenant de la Fondation Québécoise du Cancer a été acheminée aux membres du conseil;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Madame Lise Ouellette et résolu :

Que la Municipalité ne verse aucun montant pour la Fondation Québécoise du cancer.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

2017-06-112

TRANSPORT COLLECTIF BÉCANCOUR-NICOLET-YAMASKA – ADOPTION DES ÉTATS FINANCIERS 2016

CONSIDÉRANT que la Municipalité de Saint-Sylvère a reçu les états financiers 2016 de *Transport Collectif Bécancour-Nicolet-Yamaska* préparés par la firme comptable *Serge Leblanc CPA Inc*;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur Claude Beaudoin et résolu :

D'adopter les états financiers 2016 de *Transport Collectif Bécancour-Nicolet-Yamaska*.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

FÉDÉRATION QUÉBÉCOISE DES MUNICIPALITÉS – CONGRÈS 2017

Ce sujet est reporté à une séance ultérieure du Conseil municipal.

2017-06-113

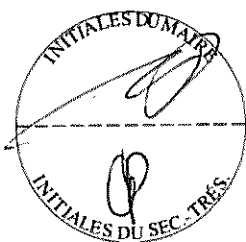
POSTE DE DIRECTEUR GÉNÉRAL - EMBAUCHE

CONSIDÉRANT l'appel de candidatures pour le poste de directrice générale;

CONSIDÉRANT les recommandations du comité de sélection;

EN CONSÉQUENCE il est proposé par Madame Johanne Bergeron et résolu :

De nommer Madame Sophie Millette au poste de directrice générale et secrétaire-trésorière à compter du 5 juin 2017 avec entrée en fonction le 28 août 2017 et ce, selon les modalités prévues à son contrat de travail et après vérification des références et des antécédents judiciaires.



No de résolution
ou annotation

Procès-verbaux du Conseil de la Municipalité de Saint-Sylvere

Que la municipalité assume les frais de formation et de congrès de Madame Sophie Millette durant le période du 1^{er} mai 2017 au 28 aout 2017, ainsi que les frais de repas, de déplacement ou d'hébergement reliés à ceux-ci, dans la mesure où ceux-ci sont raisonnables, dont notamment :

- Formation pour les présidents d'élection;
- Congrès annuel de l'ADMQ.

Que la Municipalité demande à l'Association des Directeurs Municipaux du Québec de transférer l'adhésion de la Municipalité au nom de Madame Sophie Millette.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

2017-06-114

PROJET DE LOI 122 – DEMANDE D'ADOPTION AVANT LES ELECTIONS

CONSIDÉRANT que le dépôt du projet de loi no 122 s'inscrit dans la volonté du gouvernement du Québec de transformer en profondeur sa relation avec le milieu municipal en reconnaissant les municipalités locales et les MRC comme de véritables gouvernements de proximité;

CONSIDÉRANT qu'avec le projet de loi no 122, le gouvernement doit ouvrir une nouvelle ère de collaboration entre deux réels paliers de gouvernement;

CONSIDÉRANT que donner plus d'autonomie et plus de pouvoirs aux municipalités locales et aux MRC du Québec sera déterminant pour l'avenir non seulement du milieu municipal, mais aussi, pour le futur des régions du Québec;

CONSIDÉRANT que le projet de loi no 122 fait suite à des revendications de la FQM depuis plus de 30 ans;

CONSIDÉRANT que la FQM est globalement satisfaite du contenu du projet de loi no 122, même si certains amendements pourraient être apportés afin d'en bonifier la portée;

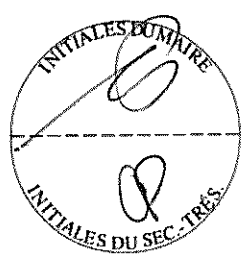
CONSIDÉRANT que les élections municipales auront lieu le dimanche 5 novembre 2017;

EN CONSÉQUENCE il est proposé par Madame Lise Ouellette et résolu :

DE DEMANDER aux membres de la Commission de l'aménagement du territoire de l'Assemblée nationale du Québec d'accélérer l'étude détaillée du projet de loi no 122;

DE DEMANDER qu'à la suite de l'étude détaillée, les membres de l'Assemblée nationale du Québec adoptent rapidement le projet de loi no 122 afin que celui-ci entre en vigueur avant les élections municipales prévues le dimanche 5 novembre 2017.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.



Procès-verbaux du Conseil
de la Municipalité de Saint-Sylvère

No de résolution
ou annotation

2017-06-115

DEMANDE D'APPUI – OBNL PROJET ACCUEIL ET INTÉGRATION SOLIDAIRE

CONSIDÉRANT la demande d'appui des membres fondateurs pour la création de l'organisme sans but lucratif *Projet d'Accueil et d'Intégration Solidaire*;

CONSIDÉRANT que la mission de cet organisme serait d'offrir un service d'accueil, d'intégration et d'accompagnement pour aider les personnes immigrantes à venir s'établir dans la MRC de Bécancour;

CONSIDÉRANT que la Municipalité de Saint-Sylvère est favorable à l'accueil de familles immigrantes dans sa communauté et valorise la diversité ethnoculturelle;

CONSIDÉRANT que la Municipalité considère qu'il est important qu'un organisme soit en mesure d'aider les familles immigrantes qui déménagement sur son territoire et sur le territoire de la MRC de Bécancour, pour le travail et l'intégration dans leur nouveau milieu de vie;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Madame Caroline Breault et résolu :

Que la Municipalité de Saint-Sylvère appuie les membres fondateurs de l'organisme sans but lucratif *Projet d'Accueil et d'Intégration Solidaire* pour la création de cet organisme et dans leurs démarches auprès de la Ministre de l'Immigration, de la Diversité et de l'Inclusion, Madame Kathleen Weil, afin de leur permettre de poursuivre leurs activités.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

2017-06-116

PROJET DE RÈGLEMENT DE CONCORDANCE NUMÉRO 286 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DU PLAN D'URBANISME #246

CONSIDÉRANT qu'un projet de règlement a été remis à tous les membres du Conseil municipal et que ceux-ci déclarent en avoir pris connaissance et renoncent à sa lecture;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Madame Johanne Bergeron et résolu :

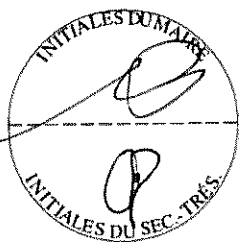
D'adopter le Projet de Règlement numéro 286 modifiant le règlement du plan d'urbanisme #246, tel que présenté.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

2017-06-117

PROJET DE RÈGLEMENT DE CONCORDANCE NUMÉRO 287 MODIFIANT RÈGLEMENT DE ZONAGE #247

CONSIDÉRANT qu'un projet de règlement a été remis à tous les membres du Conseil municipal et que ceux-ci déclarent en avoir pris connaissance et renoncent à sa lecture;



No de résolution
ou annotation

Procès-verbaux du Conseil de la Municipalité de Saint-Sylvère

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Madame Lise Ouellette et résolu :

D'adopter le Projet de Règlement numéro 287 modifiant le règlement de zonage #247, tel que présenté.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

2017-06-118

PROJET DE RÈGLEMENT DE CONCORDANCE NUMÉRO 288 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE LOTISSEMENT #248

CONSIDÉRANT qu'un projet de règlement a été remis à tous les membres du Conseil municipal et que ceux-ci déclarent en avoir pris connaissance et renoncent à sa lecture;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur Claude Beaudoin et résolu :

D'adopter le Projet de Règlement numéro 288 modifiant le règlement de lotissement #248, tel que présenté.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

2017-06-119

PROJET DE RÈGLEMENT DE CONCORDANCE NUMÉRO 289 MODIFIANT LE RÈGLEMENT SUR LES PERMIS ET LES CERTIFICATS #250

CONSIDÉRANT qu'un projet de règlement a été remis à tous les membres du Conseil municipal et que ceux-ci déclarent en avoir pris connaissance et renoncent à sa lecture;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Madame Caroline Breault et résolu :

D'adopter le Projet de Règlement numéro 289 modifiant le règlement sur les permis et les certificats #250, tel que présenté.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

2017-06-120

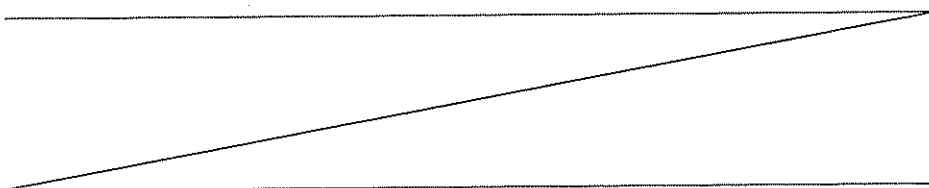
PROJET DE RÈGLEMENT DE CONCORDANCE NUMÉRO 290 MODIFIANT LE RÈGLEMENT SUR LES CONDITIONS D'ÉMISSION DE PERMIS DE CONSTRUCTION #251

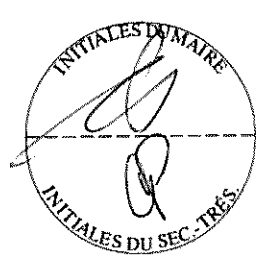
CONSIDÉRANT qu'un projet de règlement a été remis à tous les membres du Conseil municipal et que ceux-ci déclarent en avoir pris connaissance et renoncent à sa lecture;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Madame Johanne Morissette et résolu :

D'adopter le Projet de Règlement de concordance numéro 290 modifiant le règlement sur les conditions d'émission de permis de construction #251, tel que présenté.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.





Procès-verbaux du Conseil
de la Municipalité de Saint-Sylvère

No de résolution
ou annotation

2017-06-121

**AVIS DE MOTION - RÈGLEMENT NUMÉRO 286 MODIFIANT LE RÈGLEMENT
DU PLAN D'URBANISME #246**

Madame Johanne Bergeron donne avis de motion qu'il sera présenté pour adoption à une séance ultérieure du conseil municipal le règlement de concordance numéro 286 modifiant le plan d'urbanisme # 246.

Le règlement vise à réviser le cadre normatif applicable aux zones potentiellement exposées aux glissements de terrain ainsi qu'à ajouter une orientation et deux objectifs en lien avec le déploiement du réseau de fibres optiques et l'encadrement de l'implantation des nouvelles tours et antennes de télécommunications.

Avis est également donné que le projet de règlement de concordance est disponible pour consultation au bureau municipal du 756A, rue Principale durant les heures d'ouverture régulières.

2017-06-122

**AVIS DE MOTION - RÈGLEMENT NUMÉRO 287 MODIFIANT LE RÈGLEMENT
DE ZONAGE #247**

Madame Lise Ouellette donne avis de motion qu'il sera présenté pour adoption à une séance ultérieure du conseil municipal le règlement de concordance numéro 287 modifiant le règlement de zonage # 247.

Le règlement vise à :

- réviser le cadre normatif applicable aux zones potentiellement exposées aux glissements de terrain;
- permettre le déploiement du réseau de fibres optiques;
- encadrer l'implantation des nouvelles tours et antennes de télécommunications;
- interdire les nouvelles tours de télécommunications à l'intérieur d'un rayon de 100 mètres autour d'un bâtiment d'habitation, d'une zone résidentielle, d'un édifice public de services culturels, éducatifs, récréatifs ou religieux, d'un établissement au sens de la Loi sur les services de santé et services sociaux et d'un établissement d'hébergement touristique ou d'hébergement commercial;
- supprimer les dispositions relatives à l'entreposage et l'épandage des matières résiduelles fertilisantes à l'exception de celles sur les dates d'interdiction d'épandage;
- modifier la mise en page de la grille des spécifications.

Avis est également donné que le projet de règlement de concordance est disponible pour consultation au bureau municipal du 756A, rue Principale durant les heures d'ouverture régulières.

2017-06-123

**AVIS DE MOTION - RÈGLEMENT NUMÉRO 288 MODIFIANT LE RÈGLEMENT
DE LOTISSEMENT #248**

Monsieur Claude Beaudoin donne avis de motion qu'il sera présenté pour adoption à une séance ultérieure du conseil municipal le règlement de concordance numéro 288 modifiant le règlement de lotissement # 248.



No de résolution
ou annotation

Procès-verbaux du Conseil de la Municipalité de Saint-Sylvere

Le règlement vise à réviser le cadre normatif applicable aux zones potentiellement exposées aux glissements de terrain ainsi qu'à modifier la mise en page de la grille des spécifications.

Avis est également donné que le projet de règlement de concordance est disponible pour consultation au bureau municipal du 756A, rue Principale durant les heures d'ouverture régulières.

2017-06-124

AVIS DE MOTION - RÈGLEMENT NUMÉRO 289 MODIFIANT LE RÈGLEMENT SUR LES PERMIS ET LES CERTIFICATS #250

Madame Caroline Breault donne avis de motion qu'il sera présenté pour adoption à une séance ultérieure du conseil municipal le règlement de concordance numéro 289 modifiant le règlement sur les permis et certificats # 250

Le règlement vise à :

- Exiger l'obtention d'un relevé d'arpentage produit par un arpenteur-géomètre pour une construction, un lotissement, la relocalisation d'un bâtiment principal ou pour un changement d'usage concernant un usage sensible réalisé dans une zone potentiellement exposée aux glissements de terrain;
- Ajouter la possibilité de déposer une demande d'autorisation particulière dans les zones potentiellement exposées aux glissements de terrain;
- Ne plus exiger de certificat d'autorisation relatif à l'entreposage et l'épandage des matières résiduelles fertilisantes.

Avis est également donné que le projet de règlement de concordance est disponible pour consultation au bureau municipal du 756A, rue Principale durant les heures d'ouverture régulières.

2017-06-125

AVIS DE MOTION - RÈGLEMENT NUMÉRO 290 MODIFIANT LE RÈGLEMENT SUR LES CONDITIONS D'ÉMISSION DE PERMIS DE CONSTRUCTION #251

Madame Johanne Morissette donne avis de motion qu'il sera présenté pour adoption à une séance ultérieure du conseil municipal le règlement numéro 290 modifiant le règlement sur les conditions d'émission de permis de construction # 251

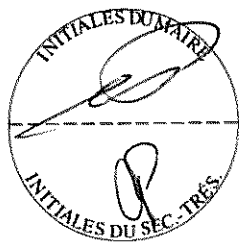
Le règlement vise à modifier la mise en page de la grille des spécifications ainsi qu'à corriger l'intitulé de la section portant sur les conditions relatives à l'émission d'un permis de construction.

Avis est également donné que le projet de règlement est disponible pour consultation au bureau municipal du 756A, rue Principale durant les heures d'ouverture régulières.

2017-06-126

MISE EN DEMEURE REÇUE PAR LA MUNICIPALITÉ

La conseillère Caroline Breault, ayant déclaré son intérêt (son père est impliqué dans le dossier), ne participe pas aux délibérations et ne vote pas.



No de résolution
ou annotation

Procès-verbaux du Conseil de la Municipalité de Saint-Sylvère

CONSIDÉRANT que la Municipalité de Saint-Sylvère a reçu une mise en demeure de Monsieur Michel Breault relativement au bail commercial en lien avec le garage municipal et qu'une copie a été remise à chaque membre du Conseil;

CONSIDÉRANT que le maire, Monsieur Adrien Pellerin, a fait la lecture de la mise en demeure;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Madame Johanne Bergeron et résolu :

De ne pas donner suite à la mise en demeure.

Adopté à l'unanimité des conseillers présents.

PARC DES LOISIRS : DEMANDES D'UN CITOYEN

Madame Caroline Poirier, directrice générale et secrétaire-trésorière par intérim fait la lecture du document remis par Monsieur Sylvain Thibault relativement à des demandes pour le Parc des Loisirs. Une copie du document a également été remise à chaque membre du conseil. Un suivi sur ce sujet sera fait à une séance ultérieure du Conseil municipal.

DÉPLACEMENT DU « GAZEBO » : DEMANDE DE CITOYENS

CONSIDÉRANT que la Municipalité a reçu une pétition de citoyens relative à l'embellissement de l'entrée du village;

CONSIDÉRANT que les citoyens font les demandes et remarques suivantes :

1. Déplacement du « gazébo » qui se trouve en arrière de la grange vers le terrain qui se trouve en face de l'Église;
2. Aménagement paysager du nouvel emplacement du « gazébo » par l'ajout de fleurs et d'arbustes;
3. Ces changements permettrait aux visiteurs d'avoir un meilleur accès à un endroit de repos, aux citoyens d'avoir un lieu de rencontre mieux aménagé et aux commerces d'avoir une meilleure visibilité.

CONSIDÉRANT QUE la Paroisse du Bienheureux Louis-Zéphirin Moreau a donné son accord au projet;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Madame Johanne Bergeron et résolu :

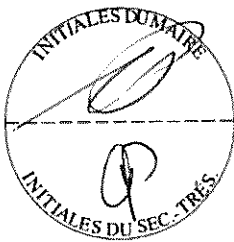
Que la Municipalité de Saint-Sylvère procède au déplacement du « gazébo » et à son aménagement.

Que la Municipalité de Saint-Sylvère sera responsable de tout acte de vandalisme ou de négligence commis à ses installations.

Que la Municipalité de Saint-Sylvère prendra fait et cause pour la Fabrique, concernant toute poursuite intentée par un visiteur concernant ses installations.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

2017-06-127



No de résolution
ou annotation

Procès-verbaux du Conseil de la Municipalité de Saint-Sylvere

2017-06-128

TENUE DE L'ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION

Il est proposé par Madame Johanne Morissette.

Qu'une assemblée publique de consultation soit organisée le 03 juillet 2017 à 19 h à la Salle Municipale relativement aux projets de règlement suivants :

Projet de règlement de concordance # 286 modifiant le plan d'urbanisme 3246

Projet de règlement de concordance # 287 modifiant le règlement de zonage #247

Projet de règlement de concordance #288 modifiant le règlement de lotissement #248

Projet de règlement de concordance #289 modifiant le règlement sur les permis et les certificats #250

Projet de règlement #290 modifiant le règlement sur les conditions d'émission de permis de construction #251

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

IDENTIFICATION DES RÉSERVOIRS DE PROPANE – PROPOSITION

Le maire, Monsieur Adrien Pellerin, présente aux membres du conseil les autocollants d'identification de réservoirs de propane qui devront être installés à tous les établissements (résidences, fermes, entreprises, etc.) qui possèdent de gros réservoirs de propane afin de faciliter les travaux d'intervention du Service d'Incendie.

2017-06-129

MODIFICATION : DATE DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL DE JUILLET

CONSIDÉRANT la résolution « #2016-12-272 Calendrier des séances du conseil municipal pour 2017 » fixant les dates des séances ordinaires du conseil municipal;

CONSIDÉRANT que la date de la séance ordinaire de juillet 2017 doit être devancée;

EN CONSÉQUENCE, Il est proposé par Madame Lise Ouellette et résolu :

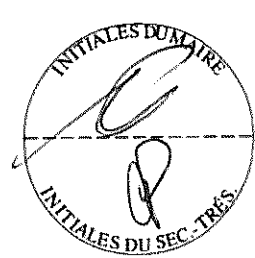
Que la date de séance ordinaire du conseil municipal de juillet soit changée pour le 03 juillet 2017.

Qu'avis public du contenu du présent calendrier soit publié conformément à la loi qui régit la Municipalité.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

PÉRIODE DE QUESTIONS

Vient la période de questions prévue à l'article 150 du Code municipal du Québec RLRQ, c. C-27.



No de résolution
ou annotation

Procès-verbaux du Conseil de la Municipalité de Saint-Sylvere

Des citoyens s'informent sur des travaux de voirie à effectuer sur le rang 12, sur le remplissage de réservoirs d'agriculteurs sur le réseau d'aqueduc et sur la possibilité de « donner » des bâtiments au Service d'incendie afin qu'ils les incendient dans le cadre de pratiques de pompiers.

Les citoyens remercient également la Municipalité pour le déplacement éventuel du « gazébo » et demandent à la Municipalité la possibilité de faire réparer le filet de tennis par les employés municipaux.

2017-06-130

LEVÉE DE LA SÉANCE

L'ordre du jour de la séance étant épuisé;

Il est proposé par Madame Caroline Breault et résolu :

Que le conseil municipal lève la séance à 21 h 25.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

Adrien Pellerin
Maire

Caroline Poirier
Directrice générale et
Secrétaire-trésorière par intérim

Je, Adrien Pellerin, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

ADRIEN PELLERIN
Maire